

OBJET

CREATION
D'UN POSTE D'ADJOINT
TECHNIQUE

En Contrat C.A.E.

PERS/GP

N° 08/03/16

NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 08 MARS 2016

L'an deux mil seize le 8 Mars à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 2 mars 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge à partir de 19 h 05, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, EL HADANI Mustapha, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, MENAGE Régine, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VASAMULIET Hugues, DESPEGHEL Daniel, CONVENANCE Jean Luc, CORNUT Micheline, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Monsieur DEVORSINE Serge a donné procuration à Monsieur VASAMULIET Hugues jusque 19 h 04

Madame MERIAUX Sabine a donné procuration à Madame LIBIER Marie Paule

Monsieur LIBERT Jean Claude a donné procuration à Monsieur ASCONE Giuseppe

Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha

Monsieur VERWAERDE Laurent a donné procuration à Monsieur EL HADANI Mustapha

Madame GILLOTEAU Sergine a donné procuration à Monsieur MEUNIER Richard

Absents : DUBOIS Jean Louis, CAPELLE Valérie

Formant la majorité des membres en exercice.

SECRETAIRE DE SEANCE : VILTART Patrick

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, Madame le Maire propose de créer un emploi en Contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 15 mars 2016.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle emploi pour le compte de l'Etat ou du Conseil Général.

Je vous propose donc de m'autoriser à signer la convention avec Pôle emploi ainsi que le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois.

Je précise que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif « Contrat unique d'insertion - Contrat d'accompagnement dans l'emploi » à compter du 15 mars 2016.

- **PRECISE** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention

- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine

- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire 9,67 € Brut (taux en vigueur) , multiplié par le nombre d'heures de travail.

- **AUTORISE** Madame le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement ; à signer la convention avec Pôle emploi et le contrat de travail à durée déterminée de l'agent.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au Budget

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait en séance le 8 Mars 2016
Ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,
Annick MATTIGHELLO

